

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE SOCIAL : SHAWINIGAN
COMTÉS DE LAVIOLETTE, MASKINONGÉ,
PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le mardi 21 septembre 1999 à 19 h 45, au centre administratif à Shawinigan, sont présents sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Madame Nicole B.-Girard	Madame Johanne H.-Brousseau
Monsieur Claude Béland	Monsieur Serge Lafontaine
Madame Marie-Josée Bergeron	Monsieur Steve Martin
Madame Carole Boisclair	Madame Nicole Périgny
Madame Danielle Bolduc	Monsieur Maurice Poudrier
Monsieur Mario Champagne	Monsieur Grégoire Rompré
Madame France Désaulniers	Madame Diane Samson
Monsieur Marc Dumont	Monsieur Yves Tousignant
Monsieur Réjean Gélinas	Madame Maryse Villemure-Plante
Monsieur René Gélinas	

AINSI QUE mesdames Louise Piché et Lise St-Arnaud, commissaires représentantes du comité de parents.

Monsieur Michel Paillé est arrivé à 19 h 55.

Madame Diane Samson, monsieur Claude Béland et madame Marie-Josée Bergeron ont quitté respectivement à 20 h 55, 22 h 45 et 23 h 10.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Jean Lavoie. Monsieur Jean-Pierre Hogue, directeur général adjoint, assiste à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Me Serge Carpentier	Secrétaire général et directeur des Services de l'informatique
Monsieur Denis Émond	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Pierre Larose	Directeur des Services complémentaires
Monsieur Claude Rousseau	Directeur des Services de l'enseignement
Monsieur Réjean St-Arnaud	Directeur du Carrefour Formation Mauricie
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles

Dans l'assistance, la présence est constatée de monsieur Michel Bellemare. Madame Sylvie D. Simard, présidente du comité de parents s'est également présentée durant la soirée.

Président

Ayant quorum, monsieur le président Jean-Yves Laforest ouvre la séance.

Initialement, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance du conseil des commissaires.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 89 0999 : Madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0999-10 soit adopté en y ajoutant les articles suivants :

- 12.1 Communiqué de presse
- 12.2 Liste des responsables d'établissements
- 12.3 École Saint-Charles-Garnier
- 12.4 Horaire des maternelles
- 14.1 Félicitations à madame Richard
- 14.2 Temps supplémentaire
- 14.3 Intégration des EHDAA
- 14.4 Plan d'urgence
- 14.5 Emploi-Québec

QUE les articles 5.5, 6.2 et 9.2 soient considérés à huis clos;

QUE les articles 5.5 et 9.2 soient déplacés pour être considérés après l'article 9.3 de l'ordre du jour.

Adopté unanimement

Monsieur le commissaire Michel Paillé arrive à ce moment-ci soit, à 19 h 50.

Adoption d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION 90 0999 : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires tenue le 7 septembre 1999 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire, inscrit sur le document 0999-11, soit adopté en modifiant toutefois la résolution 87 0999 par le remplacement du dernier paragraphe par les suivants :

Président

Secrétaire

« EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole B. Girard PROPOSE que la position de la Commission scolaire de l'Énergie sur le dossier de la place de la religion à l'école soit, telle que plus amplement exprimée au document 0999-09, à l'effet d'être en dissidence avec chacune des recommandations du Rapport Proulx, étant entendu que la commission scolaire considère que la religion a une place importante au sein de l'école et que c'est à chaque milieu de décider de l'orientation confessionnelle de l'école;

QUE, par ailleurs, cette position de la commission scolaire soit transmise à la commission parlementaire sur la place de la religion à l'école et que la population en soit informée ».

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires prennent ensuite connaissance d'un résumé de correspondance et adoptent les résolutions ci-après décrites.

Congé sans traitement

RÉSOLUTION 91 0999 : Monsieur le commissaire René Gélinas PROPOSE que soit autorisé un congé sans traitement au poste d'enseignante à madame Yamilé Bournival, et ce, pour l'année scolaire 1999-2000.

Adopté unanimement

Dépôt d'un résumé de correspondance reçue

RÉSOLUTION 92 0999 : Madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE que soit déposé un résumé de la correspondance reçue en date des 16 et 21 septembre 1999, décrit sur le document 0999-12.

Adopté unanimement

En étant à la période de questions réservée à l'assistance, monsieur le président Jean-Yves Laforest invite les personnes présentes à prendre la parole. Sur ce, monsieur Michel Bellemare, membre du conseil d'établissement de l'école Immaculée-Conception, mentionne qu'il est très fier de la position de la commission scolaire dans le dossier de la place de la religion à l'école, de même que de la représentation faite par la commission scolaire à l'assemblée publique convoquée par les députés de la région sur ce sujet.

Consécutivement et en rapport aux sujets relatifs à la direction générale, un rapport est fait des travaux du comité des ressources humaines et financières concernant la gestion des demandes de commandite. S'ensuivent alors des discussions au terme desquelles la résolution ci-après décrite est adoptée.

Président

Secrétaire

RÉSOLUTION 93 0999 :

CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit contribuer au développement de la région en fournissant notamment une aide financière et des services à des fins culturelles, sociales, sportives, scientifiques et communautaires (art. 255 L.I.P.);

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a prévu une somme de 20 000 \$ au budget 1999-2000 pour supporter des projets présentés par les établissements et les organismes du milieu;

CONSIDÉRANT que l'analyse des demandes s'appuie sur des critères explicites adoptés par le conseil des commissaires;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Marc Dumont PROPOSE que soient retenus les critères d'analyse suivants :

- la pertinence et la qualité du projet;
- l'envergure du projet;
- la clientèle touchée (nombre d'élèves impliqués);
- les liens avec la mission de la CSÉ /école;
- les impacts prévisibles du projet;
- le niveau d'implication du milieu à la réalisation du projet;
- les efforts d'autofinancement et la contribution des participants;
- les retombées pour l'élève – école – la commission;
- l'importance relative de la contribution de la CSÉ (partenaire « minoritaire »);
- la récurrence du projet.

QUE la gestion des demandes de commandite soit faite comme suit, à savoir :

- Demandes jusqu'à concurrence de 200 \$, le directeur général dûment autorisé par règlement;
- Demandes supérieures à 200 \$: le conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Par la suite, le directeur général, monsieur Jean Lavoie, réfère les commissaires à une convocation d'un comité de travail pour le mardi 28 septembre prochain.

Poursuivant, monsieur Jean Lavoie informe les commissaires de l'état des travaux d'adaptation des systèmes et équipements à l'an 2000.

Madame la commissaire Diane Samson quitte à ce moment-ci, soit à 20 h 55.

Président

Secrétaire

Le directeur général présente ensuite un document concernant la détermination du nombre de représentants de parents et du personnel au sein du conseil d'établissement. Il est convenu de procéder à une mise-à-jour du document et de considérer ce sujet lors de la prochaine séance.

Les membres du conseil des commissaires considèrent ensuite les sujets relatifs aux Services de l'enseignement. Monsieur Claude Rousseau soumet alors des recommandations pour la nomination de responsables de dossiers pédagogiques. Il est donné suite à ces recommandations et des résolutions sont adoptées en ce sens.

Responsable du dossier pédagogique en arts 1999-2000

RÉSOLUTION 94 0999 : Monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie procède à la nomination de madame Carole Lynch comme responsable du dossier pédagogique en arts pour l'année 1999-2000.

Adopté unanimement

Responsable du dossier pédagogique en éducation physique 1999-2000

RÉSOLUTION 95 0999 : Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie procède à la nomination de madame Claire Champagne Grenier comme responsable du dossier pédagogique en éducation physique pour l'année scolaire 1999-2000.

Adopté unanimement

À ce moment-ci, il est procédé à une modification de l'ordre du jour.

Modification à l'ordre du jour

RÉSOLUTION 96 0999 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que l'ordre du jour soit modifié en déplaçant l'article 6.2 après l'article 9.3;

QUE l'article 11.3 soit reporté à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, le directeur des Services complémentaires, monsieur Pierre Larose soumet une recommandation pour l'implantation d'un service de garde à l'école Laflèche. Il est donné suite à cette recommandation.

Président

Secrétaire

Implantation d'un service de garde à l'école Laflèche

RÉSOLUTION 97 0999 : CONSIDÉRANT la demande du conseil d'établissement de l'école Laflèche à Grand-Mère à l'effet d'implanter un service de garde à l'école;

CONSIDÉRANT que cette demande est appuyée, comme il se doit, d'un sondage démontrant un nombre d'inscriptions potentielles répondant aux normes exigées pour l'implantation d'un tel service;

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'instruction publique fait obligation à la commission scolaire d'assurer les services de garde pour les élèves du préscolaire et du primaire lorsque les besoins le justifient;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole B. Girard PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie implante un service de garde à l'école Laflèche à Grand-Mère à compter de l'année scolaire 1999-2000.

Adopté unanimement

En étant après cela aux sujets relatifs aux Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, messieurs Jean-Pierre Hogue et Réjean St-Arnaud présentent 1) un guide de l'élève en formation professionnelle 1999-2000 au Carrefour Formation Mauricie et 2) un agenda à l'éducation des adultes 1999-2000 au Carrefour Formation Mauricie. Les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Guide de l'élève en formation professionnelle 1999-2000

RÉSOLUTION 98 0999 : Madame la commissaire Nicole B. Girard PROPOSE que soit approuvé le guide de l'élève en formation professionnelle 1999-2000 pour le Carrefour Formation Mauricie décrit au document 0999-13.

Adopté unanimement

Dépôt de l'agenda à l'éducation des adultes 1999-2000 du Carrefour Formation Mauricie

RÉSOLUTION 99 0999 : Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soit déposé l'agenda à l'éducation des adultes 1999-2000 pour le Carrefour Formation Mauricie décrit au document 0999-14.

Adopté unanimement

Par la suite, les membres du conseil des commissaires considèrent les sujets relatifs aux Services des ressources humaines. Par suite des explications fournies par monsieur Denis Émond, il est procédé à l'adoption de résolutions.

Président

Secrétaire

Retrait de
disponibilité

RÉSOLUTION 100 0999 :

l'enseignante dont le nom suit :

Monsieur le commissaire Steve Martin PROPOSE de retirer de la disponibilité à compter du 25 août 1999,

Gaétane Blouin Pronovost

École secondaire Val-Mauricie
Champ 12 - français

Adopté unanimement

Engagements

RÉSOLUTION 101 0999 :

des personnes dont les noms suivent, le tout étant conditionnel à l'acceptation par la direction régionale du ministère de l'Éducation du présent mode de comblement de poste et à l'application des dispositions de l'entente collective actuellement en vigueur :

Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE d'accepter l'engagement à compter du 25 août 1999

André Bleu Voua

École secondaire Champagnat, La Tuque
Champ 18 – sc. informatique

Éric Gauthier

Carrefour Formation Mauricie, Shawinigan
Spécialité 15 – équipement motorisé

Adopté unanimement

Affectation

RÉSOLUTION 102 0999 :

postes de secrétaire de gestion au Secrétariat général et Services de l'informatique à compter du 22 septembre 1999.

Madame la commissaire Johanne H. Brousseau PROPOSE d'affecter madame Lucie Huard Gélinas au

Adopté unanimement

À ce moment-ci, soit à 21 h 25, et en conformité avec l'ordre du jour, il est procédé à la tenue d'un huis clos.

Les commissaires considèrent alors des dossiers relatifs à 1) des engagements, 2) un rapport du comité de révision-classement d'élèves et 3) une consultation sur l'activité du temps des Fêtes.

À 22 h 35, il est procédé à la réouverture au public de la séance.

Président

Secrétaire

Réouverture de la
séance au public

RÉSOLUTION 103 0999 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest
PROPOSE que la présente séance du conseil des
commissaires soit rouverte au public.

Adopté unanimement

À la réouverture, l'absence est constatée de monsieur Claude Béland.

En référence aux sujets discutés lors du huis clos, les résolutions ci-après décrites sont
adoptées.

Engagement

RÉSOLUTION 104 0999 : Monsieur le commissaire René Gélinas PROPOSE
l'engagement de madame Francine Lemay comme
technicienne en loisirs à 27 heures/semaine à caractère saisonnier à l'école secondaire Val-
Mauricie à compter du 27 septembre 1999.

Adopté unanimement

Engagement

RÉSOLUTION 105 0999 : Monsieur le commissaire Steve Martin PROPOSE
l'engagement de monsieur Roland Lacoste comme
technicien en loisirs à 25 heures/semaine à caractère saisonnier à l'école secondaire des
Chutes à compter du 27 septembre 1999.

Adopté unanimement

Engagement

RÉSOLUTION 106 0999 : Madame la commissaire Marie-Josée Bergeron
PROPOSE l'engagement de madame Mélanie
Choquette comme technicienne en loisirs à 25 heures/semaine à caractère saisonnier à
l'école secondaire Champagnat à compter du 27 septembre 1999.

Adopté unanimement

Révision
classement d'élève

RÉSOLUTION 107 0999 : CONSIDÉRANT la demande de révision de clas-
sment de l'élève M.T. (TREM03518302);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité en
vertu de l'article 11 de la Loi sur l'instruction publique;

Président

Secrétaire

Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que le conseil scolaire entérine la recommandation du Comité de révision à l'effet de maintenir la décision de classement prise par la direction de l'école Champagnat, soit de permettre à M.T. (TREMB03518302) l'accès à un niveau supérieur pour l'année scolaire 1999-2000 tout en exigeant la reprise des maths 436.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, les commissaires prennent connaissance d'un document relatif aux comités ainsi que les délégations et représentations au sein d'organismes. Les résolutions ci-après décrites sont consécutivement adoptées.

Adoption du document relatif aux comités ainsi qu'aux délégations et représentations au sein d'organismes

RÉSOLUTION 108 0999 : Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que soit adopté le document 0999-15 relatif aux comités ainsi qu'aux délégations et représentation au sein d'organismes.

Adopté unanimement

Délégué au conseil de la FCSQ

RÉSOLUTION 109 0999 : Monsieur le commissaire Steve Martin PROPOSE que le président de la Commission scolaire de l'Énergie, monsieur Jean-Yves Laforest, soit désigné pour agir à titre de délégué au Conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

Adopté unanimement

Consécutivement, les commissaires considèrent les sujets relatifs aux Services des ressources matérielles. Par suite des explications de monsieur Jean-Guy Trépanier, des résolutions sont successivement adoptées.

Tarification pour le service de transport complémentaire

RÉSOLUTION 110 0999 : Monsieur le commissaire Yves Tousignant PROPOSE que la tarification pour les services de transport complémentaire soit acceptée telle que décrite au document 0999-16.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Contrat de
transport scolaire

RÉSOLUTION 111 0999 : CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie détient une entente de service avec la Commission scolaire Chemin du Roy pour un élève qui fréquentera l'école Dollard;

CONSIDÉRANT qu'une entente est intervenue le 27 août 1999 entre le transporteur Daniel Rancourt et la Commission scolaire de l'Énergie relative au renouvellement de son contrat de transport scolaire pour un an (30 août 1999 au 30 juin 2000);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer le contrat officiel avec le transporteur Daniel Rancourt;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire France Désaulniers PROPOSE que messieurs Jean-Yves Laforest, président, et Jean Lavoie, directeur général, soient mandatés pour signer, pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie, le contrat de transport scolaire pour la période du 30 août 1999 au 30 juin 2000.

Adopté unanimement

Servitude

RÉSOLUTION 112 0999 : CONSIDÉRANT que monsieur Origène Garceau est propriétaire d'une résidence privée située au 54, rue Principale à Saint-Élie qui doit être vendue sous peu;

CONSIDÉRANT qu'en vertu d'un certificat de localisation préparé par monsieur Yves Béland, arpenteur-géomètre, le 7 mai 1999, il appert qu'il existe dans le mur nord-ouest de la résidence de monsieur Garceau, trois (3) fenêtres et un (1) soupirail qui sont à une distance moindre que celle permise par la loi;

CONSIDÉRANT que le créancier hypothécaire de l'acheteur ne peut consentir le prêt servant à l'achat de cette résidence tant et aussi longtemps que ces vues illégales n'ont pas été régularisées aux termes d'un acte de servitude;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Mario Champagne PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie autorise une servitude réelle et perpétuelle de vue, permettant de maintenir dans leur état et situation actuels les trois (3) fenêtres et le soupirail ouverts dans le mur latéral nord-ouest de la maison du cessionnaire et ce, aux conditions suivantes :

Président

Secrétaire

- Le concessionnaire ou ses successeurs ne pourront pratiquer dans ce mur, de nouvelles ouvertures ou changer de place celles qui existent actuellement;
- La présente servitude n'aura pour effet de restreindre en quelque façon que ce soit les droits de propriétaire du cédant, tant en ce qui concerne la construction de bâtiments qu'en toute autre matière;
- La présente servitude est consentie sans considération.

QUE monsieur Jean-Yves Laforest, président et monsieur Jean Lavoie, directeur général, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie, ladite servitude.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, le directeur général, monsieur Jean Lavoie, porte à la connaissance des commissaires un communiqué de presse écrit par la commission scolaire concernant le dossier de location du centre administratif de l'ancienne Commission scolaire du Haut-St-Maurice à La Tuque.

Madame la commissaire Marie-Josée Bergeron quitte à 23 h 10.

Sur un autre sujet, le directeur général soumet la liste des responsables d'immeubles pour 1999-2000. Un dépôt de cette liste est effectué.

Liste des
responsables
d'immeubles
1999-2000

RÉSOLUTION 113 0999 : Monsieur le commissaire Marc Dumont PROPOSE que soit déposé la liste des responsables d'immeubles 1999-2000 décrite sur le document 0999-17.

Adopté unanimement

Poursuivant, monsieur le commissaire Serge Lafontaine porte à l'attention des membres du conseil des commissaires une orientation prise par l'école Saint-Charles-Garnier à l'effet d'interdire aux élèves l'utilisation de leurs bicyclettes comme moyen de transport pour se rendre à l'école. Le directeur général monsieur Jean Lavoie mentionne que des vérifications seront faites sur ce dossier.

Monsieur le commissaire Serge Lafontaine s'enquiert après cela des horaires pour les maternelles. Le directeur des Services de l'enseignement monsieur Claude Rousseau mentionne alors l'existence d'un seul réseau d'autobus scolaire pour les maternelles d'où les horaires de cette année.

Président

Aucune intervention n'est faite à la seconde période de questions réservée à l'assistance.

En étant aux sujets relatifs aux commissaires, une résolution de félicitations est adoptée à l'intention de madame Josiane Richard pour les services rendus à titre de commissaire représentante du comité de parents.

Félicitations

RÉSOLUTION 114 0999 : CONSIDÉRANT que madame Josiane Richard a démissionné de son poste de commissaire représentante du comité de parents, et ce, en raison d'un déménagement;

Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que des félicitations et des remerciements soient transmis à madame Richard pour le travail réalisé à titre de commissaire représentante du comité de parents;

QUE de plus, madame Richard soit invitée à participer à la soirée témoignage aux personnes retraitées et au personnel ayant 25 ans de services prévue au mois d'octobre prochain.

Adopté unanimement

Sur un autre sujet, monsieur le commissaire Steve Martin demande à ce qu'un rapport soit élaboré concernant le temps supplémentaire effectué par le personnel du centre administratif, et ce, depuis le mois de juillet 1999.

Monsieur le commissaire Maurice Poudrier s'enquiert ensuite de l'état du dossier concernant la conception d'un plan d'urgence. Le directeur général, monsieur Jean Lavoie, fait alors part des démarches faites dans ce dossier et des rencontres prévues à ce sujet.

Monsieur Maurice Poudrier poursuit après cela en demandant si la commission scolaire subit un impact dans le cadre des coupures imposées par Emploi-Québec dans les programmes. Sur ce, monsieur Réjean St-Arnaud mentionne qu'actuellement il n'y a pas vraiment de conséquences compte tenu d'une liste d'attente suffisante pour les cours concernés. Cependant, celui-ci indique qu'il y a possibilité d'une problématique en janvier prochain.

À 23 h 45, il est procédé à la clôture de la séance.

Président

Secrétaire

Clôture de la
séance

RÉSOLUTION 115 0999 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest
PROPOSE que soit déclarée close la présente séance
du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

Président

Secrétaire